

Gourd, Benoit-Beaudry. *Bibliographie de l'Abitibi-Témiscamingue* : Rouyn, Université du Québec, Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois (Nord-Ouest), 1973. 270 p. Accompagné de : *Bibliographie de l'Abitibi-Témiscamingue supplément*. 1975. 214 p.; *Bibliographie de l'Abitibi-Témiscamingue, deuxième supplément*. 1977. 202 p.

Nicole Côté

Volume 24, numéro 1, mars 1978

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055186ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055186ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Côté, N. (1978). Compte rendu de [Gourd, Benoit-Beaudry. *Bibliographie de l'Abitibi-Témiscamingue* : Rouyn, Université du Québec, Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois (Nord-Ouest), 1973. 270 p. Accompagné de : *Bibliographie de l'Abitibi-Témiscamingue supplément*. 1975. 214 p.; *Bibliographie de l'Abitibi-Témiscamingue, deuxième supplément*. 1977. 202 p.] *Documentation et bibliothèques*, 24(1), 45–47. <https://doi.org/10.7202/1055186ar>

Les vingt recommandations qui courent le rapport s'articulent autour d'un objectif très général: la création d'un véritable réseau canadien de bibliothèques, réseau dont la Bibliothèque nationale du Canada et l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST) doivent constituer le cœur. Un nombre indéterminé de centres régionaux ou provinciaux doivent se greffer à ces établissements pour desservir à leur tour les bibliothèques de leur territoire, auxquelles elles sont reliées informatiquement.

Dans l'esprit du groupe de travail, le réseau à créer doit comporter trois dimensions: réseau bibliographique, réseau de ressources et réseau de communication. Le réseau bibliographique doit reposer sur une base nationale de données bibliographiques compilée et tenue à jour par la Bibliothèque nationale du Canada. C'est cette base de données automatisée qui servira à l'élaboration des divers catalogues collectifs qu'on jugera à propos de constituer, et c'est également elle qui devra fournir les services d'appui en matière de catalogage, vraisemblablement par l'intermédiaire des centres régionaux ou provinciaux.

Le réseau bibliographique ainsi constitué fournira la description et la localisation de millions de documents disponibles dans les bibliothèques canadiennes. Mais il faudra aussi assurer l'accès de ces documents à quiconque en fera la demande. D'où la nécessité de la mise sur pied d'un réseau de ressources. Composé des fonds de la Bibliothèque nationale du Canada, des autres bibliothèques du gouvernement fédéral et de diverses bibliothèques à travers le pays, ce réseau devrait virtuellement permettre l'accès à l'ensemble des ressources documentaires disponibles. Un réseau de communication très efficace devra enfin être établi pour assurer dans les meilleurs délais la transmission des informations et la circulation des documents entre les bibliothèques participantes. On dispose déjà des éléments d'un tel réseau (postes, télécommunications, prêt entre bibliothèques), mais de nombreuses améliorations s'imposent.

Considéré dans son ensemble, le rapport du Groupe de travail sur le catalogue collectif canadien constitue un document à la fois important et stimulant. Il montre la voie dans laquelle il faut résolument s'engager pour les années à venir. Mais il faut aussi reconnaître que de nombreux éléments font obstacle à la réalisation du programme très ambitieux que nous trace le rapport. Une situation économique défavorable rend, paradoxalement, à la fois nécessaires et difficilement possibles les investissements que requiert la réalisation de ce programme de rationalisation des activités en matière de documentation. Par ailleurs, l'idée même de coopération et de mise en commun des ressources n'a peut-être pas encore pénétré très profondément la mentalité des bibliothécaires. Comment, en effet, obtenir à l'échelle d'un pays ce qu'on ne parvient souvent même pas à réaliser à l'échelle d'une localité? Sans sombrer dans le pessimisme, il y a lieu de penser que de nombreuses années d'efforts et de patience seront nécessaires avant d'en arriver à la concrétisation des objectifs du Groupe de travail sur le catalogue collectif canadien.

Alain Boucher

Centrale des bibliothèques
Montréal

Gourd, Benoit-Beaudry. **Bibliographie de l'Abitibi-Témiscamingue** : Rouyn, Université du Québec, Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois (Nord-Ouest), 1973. 270 p. Accompagné de:

Bibliographie de l'Abitibi-Témiscamingue supplément. 1975. 214 p.; **Bibliographie de l'Abitibi-Témiscamingue, deuxième supplément.** 1977. 202 p.

Le responsable de la compilation de cette bibliographie, Benoit-Beaudry Gourd, a entrepris «... l'aventure de réaliser une bibliographie de l'Abitibi-Témiscamingue...» après s'être heurté au manque d'instruments bibliographi-

ques sur cette région lors de la préparation de sa thèse sur la colonisation de l'Abitibi. Il s'agit d'une bibliographie régionale, générale, signalétique et nous ajouterions dynamique, puisqu'elle ne pourra jamais être considérée comme totalement exhaustive. Plusieurs organismes ont été contactés, de nombreux répertoires ont été consultés, mais il reste encore diverses sources à exploiter plus systématiquement, tels les journaux et les périodiques. La poursuite de cette bibliographie sur une base permanente fait maintenant partie du mandat du Centre de documentation régionale mis sur pied en 1976 par le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois de l'Université du Québec. Le Centre cherche aussi à réunir les documents régionaux et à les rendre accessibles à la collectivité.

D'une publication à l'autre, le champ couvert par cette bibliographie s'est élargi, suite aux commentaires et suggestions formulées par des bibliothécaires et des chercheurs; on a répertorié dans les suppléments plusieurs ouvrages ne portant pas spécifiquement sur l'Abitibi-Témiscamingue mais contenant des données pertinentes à l'étude de la région; on y signale, par exemple, de la documentation portant sur les autochtones. Après avoir inventorisé les ressources de la région, on se propose d'explorer la documentation publiée à l'extérieur de l'Abitibi-Témiscamingue.

La région couverte correspond à la région administrative 08 à laquelle on a rattaché la région Chapais-Chibougamau et le territoire de la Baie James (suppléments seulement), «... deux régions qui possèdent des liens très vivants avec l'Abitibi-Témiscamingue». Il serait d'ailleurs intéressant de savoir ce que Gourdeau entend par le territoire de la Baie James car, s'il s'agit de l'entité créée par la Loi du développement de la région de la Baie James (LQ 1971, chap. 34), on peut dire qu'il lui reste un nombre assez élevé d'études à ajouter à sa bibliographie, ne serait-ce que celles effectuées dans le cadre de l'Entente biophysique conclue entre Environnement Canada et la Société de développement de la Baie James. De même, il serait intéressant d'y retrouver le rapport annuel de la Société de développement de la Baie James ainsi que le rapport d'activité de la Société d'énergie de la Baie James, organismes indissociables du territoire de la Baie James.

L'auteur ne s'est pas fixé de limite quant à la date de publication des ouvrages signalés, mais ceux-ci remontent rarement avant le début de la colonisation de l'Abitibi. Le premier volume de la bibliographie répertorie des documents publiés jusqu'en 1973, le premier supplément jusqu'en 1975 et le deuxième supplément jusqu'en 1977. Les deux suppléments contiennent aussi plusieurs notices d'ouvrages antérieurs à 1973.

La bibliographie est constituée uniquement de documents écrits: articles de journaux et de périodiques, thèses, rapports de recherche, dépliants publicitaires, brochures, programmes-souvenirs, annuaires, mémoires, chapitres de livres, etc. Au total, on compte plus de six mille entrées.

Les ouvrages sont regroupés par thèmes, eux-mêmes subdivisés: histoire, agriculture et colonisation, économie, société, éducation, géographie, terres et forêts, mines et géologie. Les entrées sont numérotées de façon continue, ce qui permet de les repérer facilement lorsque l'on consulte l'index des auteurs ou l'index des sujets. Les sujets de cet index sont en fait des noms propres de lieux géographiques, d'organismes ou d'individus; les autres sujets sont les thèmes et sous-thèmes à la fin desquels on a ajouté des renvois à des ouvrages mentionnés ailleurs dans la bibliographie.

A l'intérieur de chaque sous-thème, les documents sont classés par ordre alphabétique des auteurs, sauf dans le cas des publications gouvernementales sous la vedette «Mines et géologie». Il faut alors être familier avec ce type d'études pour s'y retrouver. En effet, les ouvrages du gouvernement fédéral sont divisés par organisme, ensuite par types de rapport et à l'intérieur selon l'ordre numérique de ces rapports. Pour le Québec, on ne trouve pas de divisions par organisme.

Ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, il s'agit d'une bibliographie signalétique. Toutefois, plusieurs entrées sont accompagnées d'une courte précision quant au sujet traité (organisme, lieu géographique ou individu). Par ailleurs, pour la très grande majorité des ouvrages, sauf les articles de journaux et de périodiques, on fournit une ou plusieurs localisations à l'intérieur d'une cinquantaine d'organismes. Une table des sigles aide le chercheur

à repérer les ouvrages désirés. Ces organismes ont été choisis pour la plupart à la suite d'une enquête visant à contacter les personnes ou groupes intéressés par l'Abitibi-Témiscamingue. Ce réseau sera appelé à s'étendre.

Nous souhaitons aux responsables de ce projet d'obtenir toute la coopération nécessaire à la continuation de leur travail. Nous espérons aussi qu'une refonte suivra la publication des suppléments, permettant une consultation plus rapide de cette riche bibliographie.

Nicole Côté

Société de développement de la Baie James
Montréal

Québec, Ministère de l'Éducation, Direction générale de l'administration. **Guide d'aménagement des bibliothèques-centres documentaires des écoles élémentaires.** Québec, 1976. 28 p. ill.

Si le *Guide d'aménagement des bibliothèques-centres documentaires des écoles élémentaires* tente de fournir des directives détaillées pour la commande d'équipement et de mobilier, des conseils pour leur agencement et quelques impressions d'ordre architectural, l'équipe chargée de sa rédaction n'a malheureusement pas su présenter un message assez cohérent pour atteindre son objectif.

Le titre nous prépare à l'aménagement de « bibliothèques-centres documentaires ». Or, le contenu se préoccupe surtout de centres de documentation, mentionne parfois les bibliothèques, mais ne dit mot des centres documentaires. Si l'on pouvait supposer qu'il ne s'agit que d'un cas de quasi-synonymie, la question serait trop byzantine pour être discutée, mais tel n'est pas la situation.

D'après la brochure, un centre de documentation contient deux genres de supports documentaires : l'imprimé et l'audio visuel, l'imprimé constituant naturellement le secteur bibliothèque (p. 10). Il est vrai qu'à la page 19, un secteur englobait l'autre et que les docu-

ments audiovisuels sont rangés avec ceux de la bibliothèque. Cela n'aurait que peu d'importance si l'équipe n'avait jugé bon de donner au terme « centre de documentation » une acception qui dépasse de beaucoup celle qu'on lui accorde généralement. Le rapport Prémont de 1971 sur les bibliothèques gouvernementales aurait pu éclairer la lanterne collective des rédacteurs. A la page 35 du rapport, « le centre de documentation est axé essentiellement sur l'indexation de documents, la production de dossiers et, parfois même, la rédaction de rapports préparés par des spécialistes ». A la page 36 du même rapport, « la bibliothèque, au contraire, se définit comme une entité beaucoup plus large. Bien structurée, elle possède son propre service ou centre de documentation ».

Cette utilisation abusive d'un terme est symptomatique de l'approche de l'équipe. Pour être futuriste à tout prix, on modernise les étiquettes et les mensurations, quitte à laisser les faits dans l'ombre. A ce sujet, le lecteur remarquera aussi que le *Guide* fournit à chaque collaborateur l'occasion de manifester son attitude face au système métrique. On y trouve le mètre seul (p.10, 20), le pouce seul (p.15, 19, 21, 23), le pouce traduit en millimètres (p. 13) et le centimètre traduit en pouces (p. 16). Nous ne nous permettrons qu'une seule remarque à ce sujet : si le ministère de l'Éducation a l'intention d'exiger une tolérance de l'ordre du millimètre dans la construction des tables qu'il achètera, les soumissions présentées par les usines risquent d'être ruineuses.

En fait, la partie la plus utile du *Guide* est celle où l'équipe cesse de faire de l'impressionnisme et présente des plans. Le bibliothécaire novice ou l'administrateur non-bibliothécaire en mal d'originalité y trouvera ample matière à réflexion. Donc, s'il s'était borné à fournir des exemples d'agencement, le *Guide* serait très acceptable à l'intérieur des limites que l'équipe se serait imposées.

Malheureusement, on a jugé nécessaire de faire précéder l'utile de trois pages édifiantes sur des notions d'architecture et de décoration intérieure. Or, ces deux champs d'activité ont des normes bien établies qui rendent superflues les explications brumeuses. Par exemple, il est exact que l'ambiance doit être agréable